



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2020-08**

**Objet :**

**Approbation du compte de gestion 2019 du  
Budget CCAS**

Date de la convocation : 27/02/2020  
Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14

Votes	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**L'an deux mille vingt et le trois mars à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Maire.

**Étaient présents :** PARRA Robert, MOLES Christelle, BARRAL Thibaut, OULLIE Francis, BOUBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BERANGER Corinne, CASTELLO Valérie, ALVERGNE Brice, BOUSQUET Pascale, CUTANDA Josette, VALERO Fanny, BARRAL Arnaud

**Étaient absents excusés :** Fabien RAVIERE – Sophie SAURI

**Étaient absents :**

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2019 et

**ARRETE** les résultats de l'exercice tels que résumés ci-après :

**Les recettes dudit exercice :**

Section d'investissement : 75 568.89 €  
Section de fonctionnement : 89 424,84 €

**Les dépenses dudit exercice :**

Section d'investissement : 72 056.27 €  
Section de fonctionnement : 17 376.57 €

**FIXE**, après prise en compte de la reprise du résultat 2019

Déficit d'investissement : -65 820.05 €  
Excédent de fonctionnement : 72 547.79 €  
TOTAL : 6 727.74 €

l'excédent global de clôture du compte administratif de l'exercice 2019 au montant de 6 727.74 €

Résultat d'exécution du Budget Principal	RESULTAT DE CLÔTURE 2018	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLÔTURE 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>	-69 332,67 €		3 512,62 €	-65 820,05 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	75 568,89 €	75 568,89 €	72 547,79 €	72 547,79 €
<b>TOTAL</b>	6 236,22 €	75 568,89 €	76 060,41 €	6 727,74 €

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le Compte de gestion du Receveur Municipal 2019 du budget CCAS de la commune, se soldant par un excédent global de 6 727.74 €.

Fait et délibéré, séance du 03 mars 2020

Le Maire  
Louis VILLARET



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*